



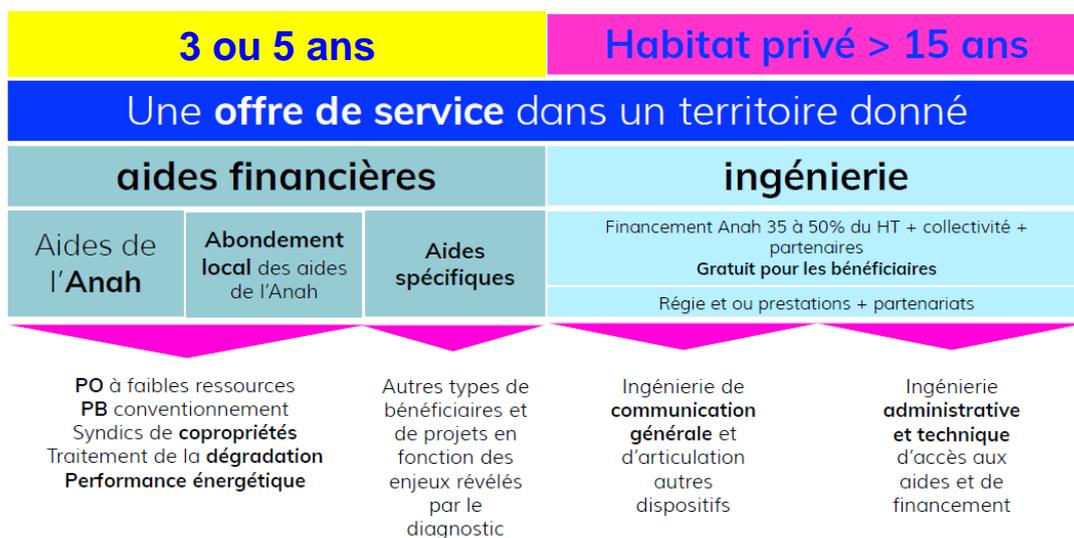
# LES PROJETS DE CONVENTION OPAH & OPAH-RU SONT MIS À DISPOSITION DU PUBLIC

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais lancera au dernier trimestre 2022 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans renouvelable, ainsi qu'une OPAH-Renouvellement Urbain spécifique valable 5 ans pour les communes de Lorris et Chatillon-Coligny. L'objectif étant d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires à réaliser des travaux sur leurs logements.

## Qu'est ce qu'une OPAH ?

Une OPAH est une opération qui offre un service gratuit aux propriétaires par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

## Un schéma pour vous aider :



## **En résumé :**

- Une animation gratuite par des professionnels, destinée à accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs à monter leur dossier de subventions,
- Des aides locales venant en appui aux projets d'installation (habitat principal) sur le territoire et aux personnes souhaitant réaliser des travaux de confort, thermiques, d'adaptation, voire de mise sur le marché locatif de biens
- Des aides encadrées en fonction des revenus, mais un conseil personnalisé.

Parallèlement, une opération d'aide au ravalement des façades sera engagée par la Communauté de Communes en complément des financements octroyés par les communes concernées (Ladon, Lorris, Bellegarde, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Nogent-sur-Vernisson), sans conditions de revenus.

**L'OPAH se déclinera sur les 38 communes de la Communauté de Communes et deux secteurs d'OPAH de Renouveau Urbain (périmètre des centres anciens de LORRIS et CHATILLON COLIGNY) sont également définis avec des aides spécifiques.**

## **EN CONCLUSION**

Avant la signature des Conventions (OPAH/OPAH RU) qui devrait se faire en octobre 2022, ces dernières doivent être mises à disposition du public pour SIMPLE INFORMATION pendant 1 mois au siège de la Communauté de Communes et ce conformément à l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation

Cette mise à disposition s'organisera **du lundi 29 août 2022 au Vendredi 30 septembre 2022** avant de procéder à sa signature :

- sur le site de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais à la rubrique : [https://www.comcomcfg.fr/service-habitat-communaute-communes-cfg-centre-val-loire\\_fr.html](https://www.comcomcfg.fr/service-habitat-communaute-communes-cfg-centre-val-loire_fr.html)
- Et au siège social, au 155 rue des Erables à LORRIS (45260)